

**À l'émission FACTUEL/RTS , envoyé le 6-02-2015**

**(retranscription du message envoyé via le formulaire de contact ad hoc sur la page Internet de l'émission Factuel)**

---

**Sujet**

Est-il vrai qu'il n'y a pas de solution pour les déchets nucléaires?

**Emission / séquence :**

L'invité de la rédaction, Fernand Cuche, la séquence où il s'indigne à propos des déchets nucléaires « **sans solution** ».

**Date et heure de diffusion :**

5 février 2015 vers 7h54

**Message :**

Bonjour Mme Ambrus et Monsieur Lopez,

J'apprécie beaucoup votre émission, la formule et vos enquêtes.

Je vous envoie cette citation de M. Fernand Cuche.

<http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/l-invite-du-journal/6498447-fernand-cuche-ancien-conseiller-d-etat-vert-neuchatelois-05-02-2015.html?f=player/popup>

à partir de 16min 40 Simon Matthey Doret évoque la Grande Bretagne qui, dans une nouvelle politique énergétique, s'engage à fond pour l'atome et le gaz de schiste, atome qui aurait des qualités écologiques

à partir de 17min 40 : Fernand Cuche s'indigne parce que le nucléaire n'aurait pas de solutions pour ses déchets.

Les termes utilisés par M. Cuche à propos des déchets nucléaires : « **on n'a pas de solution, on n'a pas de solution durable, et on continue à construire des centrales nucléaires, c'est irresponsable, c'est criminel vis-à-vis de l'humanité ...** »

**La réalité**

Pour avoir participé à plusieurs analyses comparatives des modes de production de l'électricité, cette affirmation de M. Cuche est fautive. On l'entend souvent dans les médias,

même dans la bouche de personnages importants, comme p. ex. l'ancien CF ministre de l'énergie Moritz Leuenberger. Ce n'est jamais démenti.

Et pourtant.

Une solution existe, elle est simple dans son principe : elle consiste à isoler, séparer de manière étanche, les déchets nucléaires de la biosphère. Cette séparation empêche tout dégât à l'homme et à l'environnement. En pratique on procède en trois étapes :

- 1) la séquestration de tous les déchets partout où ils sont produits
- 2) leur conditionnement dans des emballages étanches (cuivre , acier, béton, verre,...) et résistants aux agressions possibles. On supprime tous les états volatiles ou solubles
- 3) on dépose les colis ainsi obtenus dans des « coffres forts » et on surveille

Il y a deux modes de surveillance :

- a) la surveillance par l'homme, en surface.
- b) la surveillance par des couches géologiques adéquates en épaisseur, stabilité et étanchéité

Provisoirement c'est la surveillance humaine qui est appliquée

Le législateur (1<sup>ère</sup> loi de 1959) a cependant obligé les exploitants de centrales nucléaires à passer à terme la surveillance géologique. Motif : éliminer l'incertitude sur la pérennité des institutions de surveillance. La sécurité de la surveillance géologique est basée sur l'exigence qu'un retour éventuel en surface soit plus lent que la décroissance naturelle de la radioactivité : si tout remonte, ce sera inerte une fois à la surface.

Longtemps la question de l'existence en Suisse, petit pays, d'une géologie adéquate est restée incertaine. Mais les travaux de recherche ont permis de trouver des géologies adéquates. En 2006 le Conseil fédéral confirmait que la solution géologique était réalisable en Suisse, voir son communiqué de presse :

<http://www.bfe.admin.ch/energie/00588/00589/00644/index.html?lang=fr&msg-id=5857>

Le seul problème qui reste à résoudre est d'obtenir l'autorisation de réaliser dans un des endroits reconnus adéquats. La politique à la fois exige (par la loi) et empêche (par des oppositions) la réalisation des dépôts géologiques profonds. Les problèmes techniques sont résolus. C'est le problème politique qui ne l'est pas.

En attendant la population et l'environnement ne courent aucun risque : tous les déchets nucléaires sont isolés, étanches et sous bonne surveillance.

Déchets spéciaux et déchets nucléaires

On ne peut pas bien comprendre la gestion des déchets nucléaires sans la mettre en perspective avec celle des déchets spéciaux. Ces déchets spéciaux sont de faits bien plus problématiques que les déchets nucléaires. C'est quoi les déchets spéciaux ? Ce sont les déchets des déchets, la partie qu'on ne peut pas détruire, pas diluer, pas recycler. Les métaux lourds comme le mercure ou le cadmium font partie des déchets spéciaux. Ils sont plus problématiques que les déchets nucléaires par leur volume, 100 fois plus important, et leur durée de vie, plus que longue puisque illimitée, l'éternité. Il n'y a pas de décroissance de leur toxicité, comme avec la radioactivité. Conséquence : seule la surveillance humaine s'applique, la solution plus pérenne de la surveillance géologique ne peut pas être appliquée. Ils sont enfin surtout problématiques parce qu'ils n'ont pas été systématiquement

séquestrés, emballés et surveillés comme les déchets nucléaires. Parce qu'ils datent des débuts de l'industrialisation, une époque où la protection de l'environnement n'était pas développée. Résultat désagréable : il y a en Suisse 38'000 sites contaminés recensés, dont 4'000 environ voient leur contamination s'échapper hors du site par les écoulements d'eaux souterraines, voir :

<http://www.bafu.admin.ch/altlasten/index.html?lang=fr>

et

<http://www.vd.ch/themes/environnement/dechets/dechets-speciaux/>

Ex. connus : Bonfol (déchets de la chimie bâloise) et Viège (mercure de Lonza).

Si on avait appliqué aux déchets spéciaux le mode de gestion appliqué aux déchets nucléaires, il n'y aurait pas ces 38'000 sites contaminés en Suisse. Il n'y a pas de Bonfol nucléaire

L'affirmation « il n'y a pas de solution pour les déchets nucléaires » ne correspond pas à la réalité. Au contraire le nucléaire est porteur de solution en matière de gestion sûre des déchets toxiques à long terme.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces informations et avec mes meilleures salutations,

Jean-François Dupont

PS

je souhaiterais vous faire parvenir une note de synthèse qui analyse de manière plus détaillée les objections faites aux déchets nucléaires et montre comment ces objections ont trouvé des réponses. Merci de me donner votre adresse e-mail.

Jean-François Dupont  
Ing.-phys. EPFL, dr. ès sciences techniques  
Consultant Energie indépendant  
Rue du Melley 7  
CH-1142 Pampigny

021 800 38 90 App  
079 217 17 26 Mob  
[jf.dupont@bluewin.ch](mailto:jf.dupont@bluewin.ch)

---

<http://www.rts.ch/corporate/contact/?contact=44486>

## Formulaire de contact

**Votre demande a bien été enregistrée !**

---

## Réponse envoyée le 11 février 20115

Cher Monsieur,

Nous vous remercions pour votre courriel du 6 février dernier qui a retenu toute notre attention.

L'équipe de Factuel aura certainement l'occasion de revenir, prochainement, sur ces question énergétiques.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à nos émissions, nous vous prions de recevoir, Cher Monsieur, nos meilleures salutations.

Le courrier des auditeurs.